

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE JEAN ZAY

MONTREUIL JUIGNE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FEVRIER 2022

Année scolaire : 2021-2022

Quorum : 15

Numéro de séance : 3

Nombre des présents : 21

Date de convocation : 27/01/2022

Nombre d'absents excusés : 14

Présidence de : M. CHANAL Gilles

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 23 novembre 2021

1. Contenu et organisation de l'action pédagogique

1.1 Structure et proposition de répartition des moyens pour 2022-2023 (doc. n°)

2. Actes budgétaires et financiers

2.1. DBM pour information n°2 (doc. n°2)

2.2. DBM pour information n°3 (doc. n°3)

Questions diverses

Signatures

Le Président, M. CHANAL

Le Secrétaire, Mme BRUNEAU

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Bruneau, représentante des parents d'élèves.

Le PV du 23 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte à 18h.

RUBRIQUE I. ACTION EDUCATRICE

1. Contenu et organisation de l'action pédagogique

1.1. Structure et proposition de répartition des moyens pour 2022-2023 (doc. n°1)

M. le principal présente la répartition prévisionnelle des moyens pour la rentrée prochaine. Il explique le rôle du CA et ce qui devra être voté, à savoir l'ouverture ou la fermeture de postes d'enseignants titulaires dans l'établissement, cette décision sera transmise pour avis au recteur à qui revient la décision finale d'implantation ou de retrait de postes. Les professeurs s'interrogent sur la création d'un poste d'anglais au lieu d'un BMP de 9h. M. Chanal pense qu'il y a trop d'incertitude sur la pérennité de ce poste et que cela créerait une situation inconfortable pour l'enseignant nommé sur ce type de poste. Selon lui, le recteur ne peut pas créer un poste de titulaire pour 9 heures de cours.

Le conseil d'administration vote :

- la création d'un poste en arts plastiques pour la rentrée 2022.

Vote : Contre 0 Abstention 0 Pour 21

RUBRIQUE III. ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

2.1. DBM pour information n°2 (doc. n°2)

Mme la gestionnaire présente pour information la décision budgétaire modificative n°2 concernant l'ajustement des recettes du service de restauration et d'hébergement qui sont supérieures au budget prévisionnel 2021. Il y a eu une augmentation du solde des recettes qui n'avait pas été prévue au budget 2021. Cette augmentation est due à la hausse du nombre d'élèves demi-pensionnaires. Mme la gestionnaire nous informe que cet argent doit être réparti dans les dépenses.

2.2. DBM pour information n°3 (doc. n°3)

Mme la gestionnaire présente pour information la décision budgétaire modificative n°3 relative aux amortissements neutralisés. Cette écriture est nécessaire pour clôturer le budget 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Les représentants des enseignants ont posé une question au conseil départemental : Les pouvoirs publics vont-ils proposer des solutions humaines et matérielles pour accueillir les élèves du collège public Jean Zay dans de bonnes conditions à la rentrée prochaine ?

M. Chanal répond pour les moyens humains, qu'ils seront bien là puisque le nombre de professeurs et d'assistants d'éducation est alloué au prorata du nombre d'élèves inscrits dans l'établissement.

Mme Brichet, vice-présidente du Conseil Départemental a apporté une réponse concernant les moyens matériels et logistiques :

- Des travaux au self à hauteur de 420 000€ environ seront réalisés en 2022. Ils consistent en un réaménagement du quai avec l'installation d'un remonte-charges, à la création d'un accès handicapé, la construction d'un bureau pour le chef, l'aménagement des vestiaires pour les personnels, le réaménagement de l'espace des commensaux.
- Une étude de restructuration des locaux et des espaces extérieurs d'accueil sera réalisée au cours de l'année 2022, ainsi qu'une étude de modification de la carte scolaire (avec un effet au plus tôt en septembre 2023). La restructuration du collège ne pourrait se prévoir que sur un échéancier de plusieurs années et amène une autre question : comment s'organiserait l'enseignement au collège pendant les travaux ?
- Les 2 modulaires seront maintenus à la rentrée prochaine au vu des prévisions d'effectifs à la hausse, avec des aménagements pour en améliorer le confort.
- L'ouverture d'une classe en raison de la prévision d'augmentation des effectifs : M. Chanal précise qu'il n'a pas demandé de modulaire supplémentaire pour ne pas empiéter encore plus sur la cour qui s'est déjà trouvée réduite par l'installation des 2 modulaires à la rentrée de septembre 2021.

M. Rotureau, conseiller départemental, précise que la situation du collège est bien appréhendée par Florence LUCAS et lui-même, tous deux conseillers départementaux du canton. Plusieurs interventions ont déjà été effectuées en commission éducation ou en session plénière au département. Il informe des budgets qui sont prévus par le département pour les travaux dans les collèges, notamment de rénovation thermique.

M. Viéron, élu de la commune, informe que le nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires de Montreuil-Juigné est de 673 et que ce nombre ne va pas diminuer.

En raison des effectifs importants et en hausse (772 élèves prévus pour 2022-2023 soit 20 de plus que l'année 2021-2022, pour une capacité actuelle de 692 élèves), les professeurs se disent très inquiets des conditions d'accueil et de sécurité des élèves dans le collège. Ils informent le conseil d'administration qu'ils ont rédigé une motion.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 19h30

Le Président

M. CHANAL

LE PRINCIPAL



Le secrétaire de séance

Mme BRUNEAU